

La Lettre des Elus

Groupe des élus Socialistes, écologistes et Républicains du Conseil général du Loiret

L'édito

Session de rentrée au Conseil général ! Les critiques et le dénigrement de l'action gouvernementale tombaient comme des feuilles en automne. Le ton fut aigre, les attaques furent massives. Difficile pour la majorité départementale de tenir un discours cohérent, où pendant dix ans tout se passait bien, puis soudain, en 2012, le Président du Conseil général découvre tous les problèmes, pour dire finalement : mais que fait le gouvernement ? ! Plus confortable d'être dans l'opposition ?

Sur l'éducation, nous avons eu droit à une description idyllique du collège de Ste Geneviève des Bois, construit en PPP (partenariat public privé) et récemment visité, mais la surprise est venue par la demande d'un vote de confiance que le Président Conseil Général souhaite organiser au sujet d'un plan pluriannuel d'investissement pour les collèges. En résumé l'ultimatum est le suivant : Ceux qui votent contre le PPI n'auront pas de construction de collège dans leur canton ! Bel exemple de vie démocratique !!

Ce fut le tour de Vincent Peillon, ministre de l'éducation, d'être la cible des propos peu élogieux du Président. Avec la refondation de l'école vient la menace de ruiner les départements : si les rythmes scolaires changeaient cela impliquerait d'imposer une augmentation du nombre de cars de ramassage et qui par conséquent engendrerait un coût supplémentaire. Or, nous avons été capables pendant 30 ans de faire l'école sur 4,5 jours ! Le constat est malheureusement accablant : la semaine sur 4 jours est un échec. Alors que les écoliers de Finlande vont à l'école 200 jours par an, nos enfants n'ont que 140 jours d'école. La plus faible moyenne des pays développés.

A la question "Quel avenir nous voulons pour notre pays ?", la majorité a clairement annoncé que l'éducation était un des piliers de redressement de notre pays.

Une des délibérations portait sur le schéma régional de santé. Les déserts médicaux font la une des quotidiens. Dans le prolongement des débats que nous avons eu sur le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT), nous avons indiqué qu'il faudrait dans un premier temps augmenter le numerus clausus à la faculté de médecine de Tours et soutenir la Région dans son projet de Maison des internes qui favorise l'installation de jeunes médecins sur Orléans, son agglomération et son département.

Puis ce fut un déchaînement contre la ministre de la Justice et la politique de sécurité du gouvernement. J'ai appelé le président à une plus grande humilité compte tenu des échecs de 10 années de majorité UMP. J'ai rappelé combien les élus locaux et nationaux n'envisageaient aucun laxisme et entendaient, au contraire, promouvoir une véritable politique de sécurité.

Pour terminer, au nom du groupe des élu-e-s socialistes, écologistes et républicains, j'ai rappelé l'importance, dans un contexte aussi difficile, de se réunir collectivement afin de surmonter au mieux cette crise et notre disponibilité pour aider à affronter les problèmes rencontrés par notre territoire et au premier chef les questions d'emplois et de développement économique.

David Thiberge

Président du groupe

des Élus socialistes, écologistes et républicains du Loiret



Ligne de train Orléans-Châteauneuf sur Loire

Monsieur le Président,

Vous vous en doutez, je ne porte pas la même analyse sur les différents points que vous avez abordés lors de vos propos liminaires. Mais je constate qu'il est un sujet sur lequel nous sommes totalement d'accord puisque nous sommes tous les deux « très favorables » (et je reprends là vos mots) à la réouverture de la ligne ferroviaire entre Orléans et Châteauneuf sur Loire.

Vous reprochez au gouvernement actuel de ne pas faire correspondre ses paroles et ses actes. Malheureusement sur la ligne Orléans-Châteauneuf, vos mots ne correspondent pas à vos actions. En effet, vous refusez toujours d'être partenaire financier de ce projet, comme vous le demande la Région Centre, chef de file du projet. Cette demande n'a rien d'exceptionnelle si j'en prends pour exemple la Région Rhône-Alpes où la réhabilitation de la ligne Chamonix-Vallorcine a été cofinancée par les collectivités locales.

Ne rejetez pas la question en parlant de compétence régionale et non départementale. Vous l'avez dit vous même dans vos propos de ce matin, si le politique veut, la séparation des compétences n'est pas un frein.

J'espère donc, Monsieur le Président, que dans un très court délai, vous réviserez votre position et que les collectivités territoriales concernées par le projet puissent enfin travailler sur ce la réouverture de cette ligne pour le bien de tous les habitants de ce territoire.

Anne Besnier



Le Conseil général du Loiret représenté par Michel Breffy, secrétaire au Bureau National des « Départements et Régions Cyclables »

Lors de l'assemblée générale des départements et Régions cyclables les 26 et 27 septembre dernier, à Nantes, nous avons lancé un appel pour davantage de financements européens pour le vélo.

- Investir dans des modes de déplacement doux pour une croissance durable :
 - ✓ Investir dans infrastructures cyclables qualitatives pour en garantir une utilisation optimale, ininterrompue et sécurisée pour tous
 - ✓ Assurer le développement de l'inter-modalité vélo-transports en commun pour plus d'efficacité économique
 - ✓ Soutenir l'innovation au service de la mobilité à vélo, créatrice d'activité économique durable, propre et efficace pour le transport en milieu urbain
- Investir dans le tourisme à vélo pour une croissance intelligente et innovante :
 - ✓ Financer l'aménagement de véloroutes et voies vertes pour stimuler le tourisme dans les territoires
 - ✓ Soutenir la restructuration du tourisme à vélo, filière créatrice d'emplois et énergétique dans les déplacements et la mobilité des personnes
 - ✓ Encourager l'innovation au service de l'offre « vélo » pour garantir la compétitivité du tourisme à vélo à l'ère des nouvelles technologies et du numérique



- ❑ Investir dans la promotion de l'usage du vélo pour une croissance inclusive
- ✓ Promouvoir l'usage du vélo comme outil d'amélioration du cadre de vie au bénéfice des transports, de la mobilité, des loisirs et de la santé publique
- ✓ Assurer un accès à la pratique du vélo pour tous par des aménagements cyclables, notamment à destination de personnes en situation de handicap ou de précarité
- ✓ Encourager la formation à la pratique du vélo auprès de la jeunesse et dans les quartiers d'habitat social grâce aux vélos-écoles. Soutenir les projets vélos au service d'une démarche démocratique et citoyenne
- ✓ Encourager la constitution de réseaux et de projets d'échange et de partage entre les acteurs français et leurs homologues européens au profit de l'usage du vélo et de l'innovation
- ✓ Soutenir les programmes de recherche et d'innovation pour améliorer les connaissances sur les usages du vélo et alimenter sur son potentiel pour la société
- ✓ Entretenir le lien social par la pratique et l'organisation d'événements vélo au service d'une société conviviale favorisant le partage, la culture et le débat citoyen

Michel Breffy



Le Conseil général du Loiret méprise la qualité de l'eau

Ce vendredi 28 septembre 2012, le Conseil général du Loiret a malheureusement rejeté deux délibérations en faveur de la qualité de l'eau potable et de l'environnement en général.

Le premier de ces votes portait sur la révision des zones vulnérables aux nitrates. Un avis était demandé sur la proposition de l'Etat d'étendre à quelques communes du Loiret, selon les mesures qui y ont été réalisées, le dispositif de réductions des nitrates dans l'eau. Le Conseil régional du Centre a déjà approuvé à l'unanimité cette proposition. Malgré cela, cédant aux pressions de la FDSEA, la majorité départementale a rendu un avis défavorable à cette mesure.

Le second vote portait sur la recherche et l'exploitation d'hydrocarbures non-conventionnels sur le territoire du département. Il s'agit des huiles et gaz de schistes dont la seule méthode d'extraction connue est la fracturation hydraulique des sols. Or, cette technologie provoque des dégâts énormes dans l'environnement, détruit des terres agricoles et peut rendre l'eau des nappes phréatiques durablement imbuvable. Un texte déposé par les élus écologistes proposait une prise de position du Conseil général qui entérine le consensus existant sur la question depuis la loi de juillet 2011 et la Conférence environnementale organisée par le nouveau gouvernement. Malheureusement, au prétexte que cela n'aurait pas de portée décisive, la majorité départementale s'est refusée à soutenir ce consensus contre les gaz et huiles de schistes et n'a pas souhaité demander le rejet des permis de recherche déposés dans le Loiret. Est-ce l'angoisse purement politicienne d'avoir à approuver une suggestion venant des écologistes ? Ou bien s'agit-il délibérément de ne pas fermer la porte aux compagnies pétrolières qui voudraient tirer profit du sous-sol du Loiret au mépris de la qualité de vie de ses habitants ?

Sur ces deux problématiques liées à l'environnement, les élus écologistes déplorent le dogmatisme de la majorité. Ils continueront à œuvrer pour que la santé et le confort des populations cessent d'être présentées comme des contraintes qui freineraient l'agriculture ou l'industrie mais que ces objectifs redeviennent le souci premier de la collectivité. Il faut que celle-ci se donne les moyens d'aider les acteurs économiques qui, eux, ont déjà saisi ces enjeux.



Mineurs isolés étrangers : c'est avant tout un problème humain !

Lors de son discours de politique générale, à l'ouverture de la session du Conseil Général, le président Doligé a fait état du nombre de jeunes mineurs isolés étrangers présents dans le département.

Ce nombre augmente fortement et il n'y a pas suffisamment de places pour les accueillir correctement et de personnel pour les accompagner.

M. Cardoux, vice-président à l'action sociale, a commenté le nombre et le coût, et a terminé en comparant ce que coûtent les mineurs étrangers isolés à ce que coûte le fonctionnement de maison pour personnes handicapées.

Je considère inadmissible d'opposer deux populations tout à fait différentes.

J'ai donc souhaité répondre à M. Cardoux ce qui suit :

« Je prends tout à fait en compte ce qui a été dit par rapport aux mineurs isolés étrangers, à la charge et financière et de travail. Il est vrai que c'est un réel problème auquel il faut s'attaquer.

En revanche, au-delà des problèmes financiers – je tiens à le dire avec fermeté – nous sommes confrontés à un problème humain.

Il y a un point que je ne peux pas entendre dans votre propos : c'est de comparer combien coûtent les mineurs étrangers et ce que l'on pourrait faire avec cet argent pour les personnes en situation de handicap.

On ne peut pas laisser mettre en parallèle ce que coûtent les mineurs étrangers et ce que l'on pourrait faire avec cet argent pour les personnes en situation de handicap.

Dans les deux cas, nous avons là des personnes qui ont besoin de notre aide. Ce n'est pas en opposant les uns aux autres que nous trouverons des solutions.

Je suis d'accord, il aurait fallu répartir les mineurs étrangers beaucoup plus largement sur le territoire français et pas simplement dans les départements limitrophes.

Cela a été décidé, il y a un certain temps et vous le savez fort bien. Ce problème est grave, c'est un problème humain que l'on ne peut pas simplement ramener à une question financière.

Il y a urgence à trouver une solution. Cela fait partie des deux grands problèmes de société que le gouvernement précédent n'a pas traités : les mineurs étrangers et la dépendance.

Soyez assurés que sur ces deux sujets, qui sont extrêmement importants, nous sommes attentifs et impatients. »

Cette question est suffisamment grave pour que tous ensemble nous cherchions une solution globale à ce réel problème humain.

Micheline Prahecq



Démographie médicale, Décentralisation, Accessibilité (loi 2005)

Après une très longue intervention du Président, j'ai abordé, pour ma part, ces trois points :

- réforme de l'état et de la décentralisation ;
- démographie médicale ;
- accessibilité loi de 2005.

Ayant eu l'occasion de rencontrer Marylise Lebranchu la veille, dans une réunion technique au ministère, j'ai rappelé que contrairement aux dires du Président, **la future loi, acte III de la décentralisation**, n'était pas bouclée et que la ministre nous avait indiqué attendre avec beaucoup d'intérêt les états généraux du 4 et 5 octobre organisés par le sénat. J'en ai profité pour indiquer qu'elle avait renouvelé l'engagement de tenir le calendrier législatif prévu, début des discussions mi- janvier.

A propos de **la démographie médicale**, le débat portait sur l'université et le fait ou non d'obtenir l'implantation d'une faculté de médecine à Orléans. J'ai rappelé la position que j'avais déjà exprimée à la session précédente. Dans le cadre de l'augmentation du numérus clausus en région Centre et donc à la faculté de Tours, il serait essentiel de pouvoir accrocher un « U » au Centre Hospitalier Régional d'Orléans pour en faire un CHRU. Si nous pouvions à terme accueillir dans des services hospitaliers devenus universitaires, de 40 à 50 internes dans les diverses spécialités, je suis persuadé qu'il y aurait là une avancée dans les réponses à cette question majeure de la désertification médicale. Toutes les études à notre disposition montrent en effet, que la grande majorité des installations se font en périphérie des hôpitaux où les futurs médecins ont fait leur internat.

La loi de 2005, sur l'accessibilité, sera-t-elle appliquée ? Il m'a semblé malheureusement révélateur et symbolique, que ces jeux paralympiques de Londres, succès populaire si peu retransmis chez nous en France, n'obtiennent pas la place qui leur revient ! Je trouve inacceptable la façon dont on considère ces problématiques y compris jusque dans la non application d'une loi pour laquelle dix ans ont été donnés pour réaliser ses objectifs.

Aujourd'hui, et, y compris avec toutes les politiques mises en œuvre, la situation de handicap reste pour bon nombre de personnes une source d'exclusion, d'obstacles infranchissables au quotidien, d'empêchements multiples pour vivre pleinement comme tout un chacun. Je demande donc que l'on continue à exiger l'application de la loi de 2005, quitte à prévoir ici ou là, ponctuellement des dérogations de temps pour la réalisation.

Pendant la session, je suis intervenu à propos de l'avis à donner sur **le programme régional de santé**.

Il me semble qu'on n'aborde pas assez concrètement les solutions pour palier l'absence d'anticipation sur la dégradation continue de la démographie de l'ensemble des professionnels de santé. D'ici à 5 ans, nous allons nous trouver dans le paradoxe de connaître un pic dans les départs à la retraite, pic qui se traduit par un véritable trou en terme de nombre de praticiens dans nos territoires, ruraux comme urbains !

Une perspective d'ailleurs très préoccupante, celle du centre hospitalier, magnifique bâtiment dont on ne sait pas bien aujourd'hui quelles seront ses conditions de fonctionnement !



La politique d'accueil des gens du voyage

La politique d'accueil des gens du voyage conduite par les services de l'Etat dans le Loiret ne nous donne pas satisfaction ; et ce n'est pas nouveau.

Dans l'ouest de l'arrondissement d'Orléans, elle ne prend pas du tout en compte :

- les contraintes géographiques, ni humaines,
- mais aussi les bonnes volontés des collectivités locales et cela, de façon récurrente depuis 15 ans.

Les élus locaux des cantons de Meung sur Loire et de Beaugency accueillent dignement les gens du voyage – de façon illégales -. Or, ils ne sont jamais entendus à la Préfecture.

Géographiquement, si l'on tient compte des réalités, ils sont accueillis et ne peuvent être accueillis qu'en zone inondable.

Aujourd'hui, Beaugency reçoit 100 familles, 400 personnes en bord de Loire, au camping. Ils bénéficient de tous les services y compris l'école, à la satisfaction partagée.

Je suis certain que mis à part NEVOY, notre territoire connaît le taux le plus élevé d'accueil chaque année :

Dans les concertations, négociations, aucun soutien des services les communautés de communes travaillent sur des espaces possibles : zone inondable, ou Cravant, à 7 km des services ?

Depuis 15 ans, j'ai soumis cette question à 4 préfets dans les 3 mois qui ont suivi leur installation à Orléans.

Trois d'entre eux m'ont promis de régler le problème dans les 6 mois.

Les responsables des services de l'Etat (DDE-DDT) lui ont sans doute opposé la loi et les textes. La communauté de Communes, compétente en la matière, se trouve impuissante. D'ailleurs, les gens du voyage vont où bon leur semble.

Je salue le soutien et l'écoute de l'Associations des Maires du Loiret.

Je regrette l'autisme désolant des services de l'Etat. Je ne siège plus à la commission Loiret. Je ne voterai donc pas de rapport.

Claude Bourdin



Du répondant face aux incohérences de la majorité

Thierry Soler a d'abord répondu à un conseiller UMP qui faisait un procès d'intention au gouvernement en matière de démocratie territoriale :

C'est la réforme des collectivités du précédent gouvernement, avec la création du conseiller territorial, qui avait pour but le « charcutage » électoral de la France. Plutôt que de refaire des cantons, la logique voudrait que, pour chaque niveau de collectivité, la circonscription électorale recouvre le territoire à administrer, comme c'est depuis longtemps le cas dans les communes et les régions. Il n'y aura aucun redécoupage électoral si, à l'avenir, on élit l'assemblée départementale au scrutin proportionnel parmi des listes départementales.

A propos de l'accueil de mineurs étrangers isolés dans le Loiret, Eric Doligé avait cru bon de citer partiellement Michel Rocard pour justifier son peu de compassion dans le traitement de ces enfants en danger. Il lui fut répliqué :

Il convient de terminer la citation de Michel Rocard qui disait que, si la France ne peut pas accueillir toute la misère du monde, elle doit pourtant en prendre fidèlement sa part. Voilà pourquoi plutôt que de rester dans une logique comptable nous avons besoin de penser d'abord aux droits des enfants.

Eric Doligé annonça un vote de confiance à propos du plan pluriannuel d'investissement pour les collèges, ajoutant que, si un conseiller général ne votait pas pour les PPP, on ne construirait pas le collège dans son canton. Il visait évidemment le canton de Chécy dont le collège est concerné par un projet de PPP avec quatre autres établissements. Thierry Soler feignit de prendre cette menace au sérieux ... pour un autre canton :

Monsieur le Président, je voudrais défendre mon collègue du canton d'Outarville qui doit maintenant craindre pour le futur collège de Bazoches-les-Gallerandes. Qu'il se trompe dans son vote une seule fois et hop, plus de collège à Bazoches ! Cette reconstruction fut pourtant présentée au public dès juin 2010. Certes, depuis qu'elle fait partie du futur PPP global qui inclut le collège de Chécy, ces deux projets se sont vus repoussés à septembre 2015 au plus tôt alors qu'ils étaient bien avancés. Cela fait au moins un exemple où le recours au PPP n'accélère pas les choses.

Mais trêve de plaisanterie, le chantage au vote dont vous nous menacez est une véritable rupture du pacte républicain. Il est inconcevable d'administrer le département à la carte, canton par canton et selon la tête du conseiller général du coin. Imagineriez-vous le Sénat, désormais à gauche, qui sanctionne les habitants du Loiret parce qu'ils auraient trop de parlementaires de droite ? Ce que vous venez de proposer est une insulte aux principes démocratiques de notre pays.

Vous me dites, d'autre part, qu'il n'y a pas moyen, sans recourir à un PPP, d'équilibrer un budget dans lequel seraient inscrits vingt millions pour construire des collèges. Mais c'est pourtant très simple, il suffit d'inscrire un emprunt équivalent dans les recettes. Vos vice-présidents eux-mêmes, lors d'une précédente session, ont volontiers admis qu'un contrat en PPP est financièrement équivalent à un emprunt. Si nous avons financièrement les moyens de signer un PPP, alors il doit être possible de contracter un emprunt pour construire en conservant la maîtrise d'ouvrage. Et si vous prétendez que n'avons pas les moyens d'emprunter, alors toute signature de PPP n'est qu'un dangereux tour de passe-passe qui hypothèque l'avenir du Département.



Réponse à Eric Doligé lorsqu'il montra une brochure en papier glacé éditée par le Conseil régional et dont il moqua le luxe supposé et le caractère peu écologique :

Monsieur le Président, il est loin le temps où le papier recyclé était forcément tout gris et où les écologistes s'éclairaient à la bougie. De nos jours, il n'est pas rare que la consommation écologiquement responsable apporte autant sinon plus de confort que les solutions qui polluent la vie ou détraquent le climat. Rien n'empêche de faire de beaux documents sur papier recyclé en imprimant avec des encres végétales.

Intervention au cours du débat sur les zones vulnérables aux nitrates :

Monsieur le Président, vous parlez souvent de « contraintes » lorsqu'il s'agit d'environnement mais ce qui est contraignant pour beaucoup de collectivités c'est d'assurer une eau potable à tout le monde et, lorsque les taux de nitrates sont élevés, cela implique des surcoûts. Je respecte la profession agricole et il faut l'aider à sortir d'un mode de production qui nous coûte très cher et peut nous coûter encore plus cher, à long terme, du point de vue de la santé.

A propos du plan climat-énergie, Eric Doligé fit l'éloge d'un bâtiment départemental équipé de panneaux solaires. Il rappela néanmoins les incertitudes sur la fin de vie de ces installations et les déchets qui en résultent, suscitant cette réponse :

Je suis d'accord avec vous, monsieur le Président. Il est utile de s'inquiéter des déchets d'une industrie avant de la développer encore plus. On aurait peut-être dû le faire avec le nucléaire.

A propos des gens du voyage, un conseiller de la majorité demanda pourquoi les écologistes ne réagissaient pas lorsque certains campements s'installent sans égard pour les exigences de l'assainissement. Il s'attira cette réplique :

Mais bien sûr qu'ils réagissent, cher collègue, et moi-même je réagis en dénonçant les pollutions d'où qu'elles viennent. Oui, les écologistes souhaitent que les infractions soient sanctionnés, quels que soient les citoyens qui les commettent. Et en effet, un grand nombre des délits commis par les gens du voyage restent impunis. Cela pose un problème de cohésion sociale. Mais il faut également reconnaître que toute la population commet en permanence des délits impunis, il n'y a qu'à observer les dépassements de vitesse sur la route pour s'en convaincre. La police n'attrape pas tous les fautifs, c'est ainsi. On peut le regretter mais ça vaut pour tout le monde et il n'y pas là matière à stigmatiser les uns ou les autres.

Thierry Soler



Agendas :

Prochaine session : 18 au 21 décembre 2012



Assistante du groupe : Nathalie WILLANO
Groupe des conseillers généraux socialistes, écologistes et
républicains du Loiret
48 Bd A. Martin,
45000 Orléans
Tél : 02 38 77 96 30
Email : gpsocialistevertrepublicain@groupe-politique-cg45.fr